



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la Mairie, 2870 boulevard Labelle, Prévost, le 3 décembre 2001, de 18 h 30.

PRÉSENCE : Monsieur Claude Charbonneau, maire

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

La présente séance consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur les projets d'amendements au règlement de zonage 310 tel qu'amendé suivants : règlements 310-54 amendement règlement de zonage 310 tel qu'amendé (Habitations multifamiliales – Clos Prévostois) et règlement 309-6 amendement réglementation d'urbanisme 309 tel qu'amendé (Résidences supervisées – pente de rue)

11618-12-01

OUVERTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Monsieur le maire Claude Charbonneau ouvre la séance et devant l'absence de citoyens participants, la présente assemblée de consultation publique est levée à 18 h 45.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature à la résolution numéro 11618-12-01 contenue dans ce procès-verbal.

Claude Charbonneau,
maire

Je, soussigné, certifie que la résolution numéro 11618-11-01 est la seule consignée au présent procès-verbal de la séance tenue le 3 décembre 2001.

M^r Laurent Laberge
assistant greffier